

Dispositif VIGILANS LORRAINE

A sa sortie de l'hôpital, le patient reçoit une carte ressource avec le numéro de téléphone de VIGILANS à contacter en cas de besoin.

S'il ne s'agissait pas d'une 1^{ère} tentative, le suicidant est rappelé 10 à 20 jours après sa sortie de l'hôpital.

A la suite de cet appel, au cas par cas, peuvent être proposés :

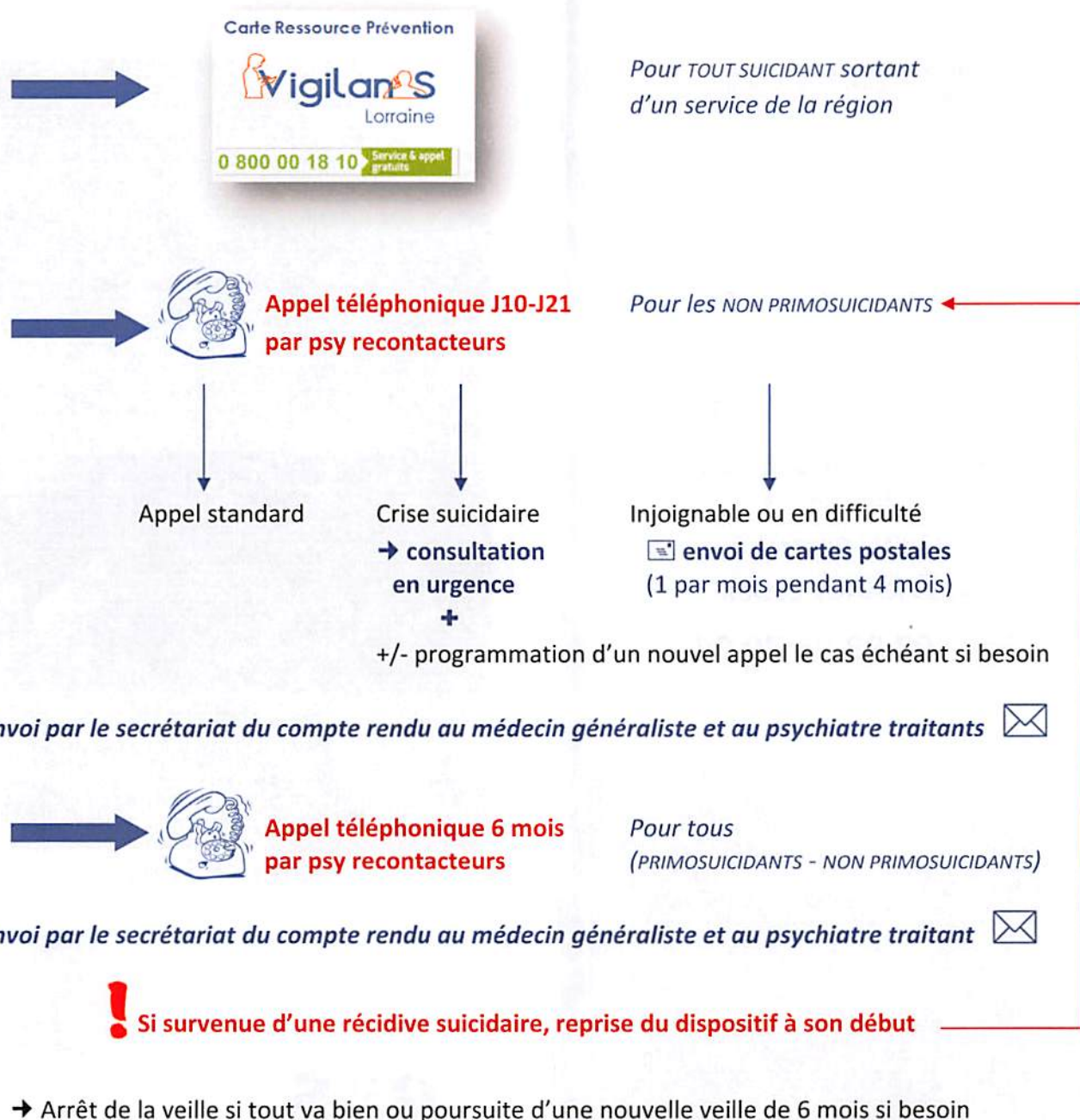
- un rendez-vous en urgence,
- un nouvel appel téléphonique,
- des cartes postales personnalisées envoyées dans les mois suivants.

Une semaine avant chaque appel, le patient est prévenu de ce recontact par courrier.

Pour tous, un appel téléphonique est réalisé à 6 mois.

Le dispositif de veille s'organise sur 6 mois mais peut être prolongé – si besoin – tous les 6 mois.

En cas de survenue d'une récurrence suicidaire, le patient est à nouveau inclus dans le dispositif pour 6 mois.



secrétariat

Un numéro pour vous,
professionnels de la santé

 : **03 83 85 15 71**

VigilanS Lorraine

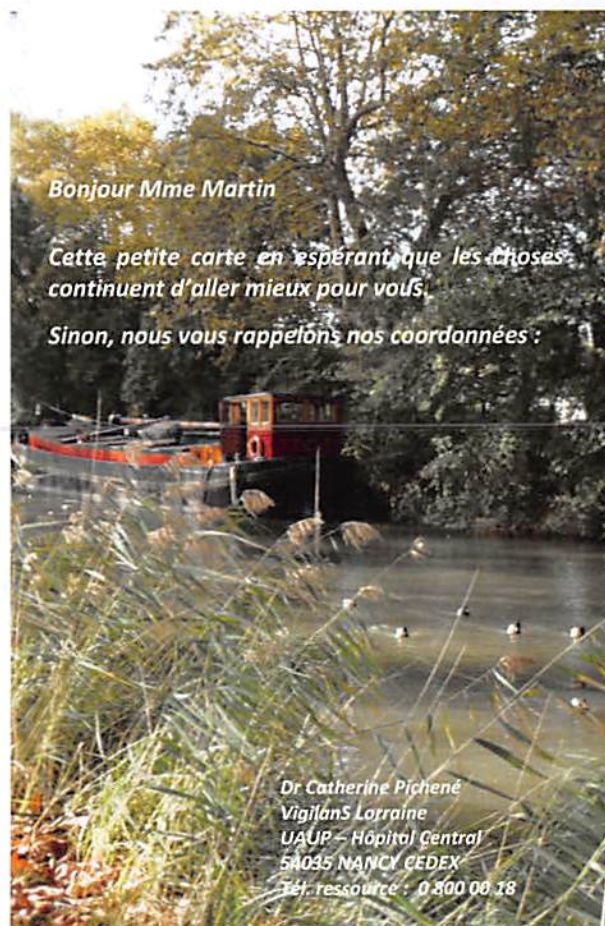
Unité d'Accueil des Urgences
Psychiatriques

Hôpital Central

54035 NANCY CEDEX

Fax : **03 83 85 20 94**

e-mail : vigilans@cpn-laxou.com



Rester en lien...



GEPS
GROUPEMENT D'ÉTUDES ET
DE PRÉVENTION DU SUICIDE


Lorraine

Dispositif de veille
post-hospitalière
auprès des suicidants
de la Lorraine

Délivrance aux patients
d'une carte ressource
à la sortie de l'hôpital

Plusieurs interventions téléphoniques
dans les mois suivant la sortie
+ envoi de courriers
et/ou
cartes postales

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est